

Bonjour,

Suite à votre adhésion à notre mutuelle d'entreprise Harmonie Mutuelle, nous souhaitons vous informer des avantages inclus gratuitement dans votre contrat tels que le service de téléconsultation.

**Harmonie Mutuelle propose un **service de téléconsultation**, disponible 24h/24 et 7j/7.**

**Le service de téléconsultation accessible depuis votre Espace perso Harmonie & Moi vous permettra :**

- **De contacter un médecin** généraliste ou spécialiste, en direct, **24h/24h et 7j/7**
- **D'être rassuré(e)** en cas de doute
- **Jusqu'à 5 téléconsultations par an**, sans reste à charge ni frais à avancer.

Ce service est entièrement pris en charge par Harmonie Mutuelle.

*Le service de téléconsultation n'est pas un service d'urgence et ne remplace pas les consultations avec le médecin traitant. En cas d'urgence, contactez le 15 ou le 112 (numéro d'urgence européen)*